

Conseil Municipal du 23 juillet 2008

Création emploi

A l'unanimité, le Conseil décide de créer à compter du 1er septembre 2008, un emploi à temps incomplet (20 h par semaine) d'agent technique territorial 2^e catégorie.

Convention avec Hérault Energies

A l'unanimité, le Conseil décide de signer la convention avec Hérault Energies, relative au travaux de renforcement du réseau électrique de la Dourbie, la quote-part communale nette étant de 4.713,48 €.

Rapport annuel Syndicat Centre Hérault

Le rapport annuel 2007 établi par le Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est approuvé à l'unanimité.

Inscription d'une délibération non portée à l'ordre du jour

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à inscrire à l'ordre du jour une délibération non portée sur la convocation. Cette délibération porte sur l'autorisation à donner au Maire d'ester en justice au nom de la Mairie contre des sites Internet et blogs dont les propos sont considérés comme diffamants et insultants. Cette autorisation est donnée au Maire à l'unanimité.

Maison des Arts

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 16 juillet 2008. Le Conseil Général a voté une subvention de 33.428 € pour l'aménagement de la Maison des Arts.

Sources : <http://www.canet-herault.com/spip.php?article142>
<http://www.canet-herault.com/spip.php?article143>